

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 avril 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le quatre avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FERSING Gérard ; BUHR Jean-Claude ; HEHN Aurore ; WAGNER Patrice ; HEHN Sophie ; MANN Eliane ; FEISS Dominique ; CHARLES Amanda ; HUSSONG Alain ; KUNZ Maryline ; HULLAR Marie-Claude.

Absents excusés : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; WEISLINGER Jean-Léon ; DUVERNELL Stéphane ; ARESU Estelle ; MEYER Raphaël ; MONNET Gaëtana.

Absents non excusés : Mme et MM ZITT Dominique ; WARING Elisabeth.

Procurations : MONNET Jean-Luc à HEHN Jean-Claude ; WEISLINGER Jean-Léon à MEYER Ana Mercedes ; DUVERNELL Stéphane à WAGNER Patrice ; ARESU Estelle à STAUB Martial ; MEYER Raphaël à BUHR Jean-Claude.

Le compte-rendu de la réunion du 7 février 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. La proposition de Monsieur le Maire de rajouter le point suivant : 1) FINANCES 5) ADHESION AU FSIL POUR LE PROJET « ESPACE SANTE » est acceptée à l'unanimité.

1) FINANCES

1) BUDGET PRINCIPAL

1a) Compte Administratif Principal 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur STAUB Martial, adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	278 154.83		-278 154.83
Opérations de l'exercice	389 050.38	652 482.27	263 431.89
Transfert Compétence Eau-CAF		2 083.05	2 083.05
Reprise des résultats 2015			
TOTAUX	667 205.21	654 565.32	-12 639.89
Résultats de clôture		-12 639.89	-12 639.89

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		332 667.06	332 667.06
Opérations de l'exercice	1 129 532.69	1 442 464.55	312 931.86
Transfert Compétence Eau-CAF		25 938.49	25 938.49
Reprise des résultats 2015			
Part affectée à l'investissement	332 667.06		-332 667.06
TOTAUX	1 462 199.75	1 801 070.10	338 870.35
Résultats de clôture		338 870.35	338 870.35

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	278 154.83	332 667.06	54 512.23
Opérations de l'exercice	1 518 583.07	2 094 946.82	576 363.75
Transfert Compétence Eau-CAF Reprise des résultats 2015		28 021.54	28 021.54
Part affectée à l'investissement	332 667.06		-332 667.06
TOTAUX	2 129 404.96	2 455 635.42	326 230.46
Résultats de clôture		326 230.46	326 230.46

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

1b) Affectation des résultats du Compte Administratif Principal 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant, que le compte administratif principal 2016 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2016	263 431,89
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	-278 154,83
Transfert Compétence Eau-CAF Reprise des résultats 2015	2 083,05
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	-12 639,89

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	312 931,86
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	332 667,06
Transfert Compétence Eau-CAF Reprise des résultats 2015	25 938,49
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	-332 667,06
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	338 870,35

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, en section d'investissement du budget 2017 à hauteur de : **338 870,35 €**.

1c) Compte de Gestion Principal 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire ;
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour ;
Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1d) Budget primitif principal 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal 2017 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote, à l'unanimité, le budget primitif principal présenté par le Maire pour l'exercice 2017, dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 348 194,00	1 348 194,00
Section d'Investissement	1 921 925,89	1 921 925,89

Il est à noter que certaines recettes du chapitre 74 - Dotations et Participations (dotations de l'Etat et du Département) ne sont pas connues à ce jour. Les sommes inscrites sont donc de simples estimations.

1e) Tarifs liés au budget primitif principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, avec 12 voix pour, 4 contres (HEHN Sophie, HULLAR Marie-Claude, CHARLES Amanda, HEHN Aurore) et 4 abstentions (BUHR Jean-Claude, MEYER Raphaël, MANN Eliane, HUSSONG Alain).

- De changer le taux de taxes comme décrit ci-dessous :
 - taxe d'habitation – 12,69 %
 - taxe foncière (bâti) – 11,30 %
 - taxe foncière (non bâti) – 84,08 %

Le Conseil Municipale décide à l'unanimité de ne pas modifier les autres tarifs liés au budget principal et qui se définissent comme suit :

- stère de lot de nettoyage : 15 €/stère
- concessions de case au columbarium du nouveau cimetière :
 - droit d'usage d'une case pour 15 ans : 100 €
 - versement unique pour une case : 1 875,00 € (inclus prix de la plaque)
- concessions de terrain au cimetière :

SIMPLE	DOUBLE	TRIPLE	QUADRUPLE
0 et 1,75 m	1,76 m et 2,50 m	2,51 et 3,50	3,51 et plus
3.5 m ²	5 m ²	7 m ²	plus de 7 m ²
100 €	150 €	200 €	250 €

De même, le prix d'une concession avec caveau est de 863,00 €. Ce prix comprend la concession pour 15 ans : 100 € (pour 3,5 m²) et un versement unique de 763 € pour le caveau.

1f) Détail de certains articles (octroi de subventions aux associations)

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 1 abstention (CHARLES Amanda) arrête comme suit la répartition des crédits affectés au c/6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour l'exercice 2017.

**c/6574 - Subventions de fonctionnement aux associations
et autres organismes de droit privé**

DESIGNATION	MONTANT
Ecole primaire	1 680 €
Ecole maternelle	900 €
Feu d'artifice - Association organisatrice	2 500 €
USAZ-Participation achat	500 €
Amicale pompiers-Assur. Union Départementale	1 200 €
T.V.A.Z	2 500 €
T.V.A.Z - Subvention exceptionnelle	1 000 €
Cyclo-Club Ariane	1 000 €
Cyclo-Club Ariane 30 ans	1 200 €
Cavaliers	2 200 €
A.P.E.A - St-Nicolas	150 €
Divers autres	2 000 €
TOTAL	16 830 €

2) BUDGET DU LOTISSEMENT « LES CYPRES II »

2a) Compte Administratif « Les Cyprès II » 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur STAUB Martial, adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif « Les Cyprès II » de l'exercice 2016 dressé par M. HEHN Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	53 377.19		-53 377.19
Opérations de l'exercice			
TOTAUX	53 377.19		-53 377.19
Résultats de clôture	53 377.19		-53 377.19

Libellés	Fonctionnement		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés		210 744.94	210 744.94
Opérations de l'exercice	5 382.00	72 136.05	66 754.05
Part affectée à l'investissement			
TOTAUX	5 382.00	282 880.99	277 498.99
Résultats de clôture		277 498.99	277 498.99

Libellés	Ensemble		
	Dép. ou déficits	Rec. ou excédents	Différence
Résultats reportés	53 377.19	210 744.94	157 367.75
Opérations de l'exercice	5 382.00	72 136.05	66 754.05
Part affectée à l'investissement			
TOTAUX	58 759.19	282 880.99	224 121.80
Résultats de clôture		224 121.80	224 121.80

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - A l'unanimité, vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

2b) Affectation des résultats « Les Cyprès II » 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « Les Cyprès II,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant, que le compte administratif 2016 du budget « Les Cyprès II fait apparaître les résultats suivants:

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2016	
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	-53 377,19
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	-53 377.19

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	66 754,05
un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	210 744.94
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 de	277 498,99

Décide à l'unanimité d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement du budget 2017 à hauteur de : **53 377,19 €**. Le solde soit **224 121,80 €**, sera reporté en section de fonctionnement au budget 2017.

2c) Compte de Gestion « Les Cyprès II » 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion du lotissement "Cyprès II" dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2d) Budget primitif lotissement « Les Cyprès II » 2017

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif lotissement « Les Cyprès II » 2017 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif lotissement « Les Cyprès II » présenté par le Maire pour l'exercice 2017, dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	424 124,80	424 124,80
Section d'Investissement	253 377,19	253 377,19

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME « GRANDE PRIORITES D'INVESTISSEMENT-ENVELOPPE 1 »-RENOVATION INTERIEURE DU CLOS DU VERGER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du Clos du Verger et notamment le remplacement des dalles du plafond, peuvent bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « Grandes priorités d'investissement » mis en place par l'Etat.

En effet, ces travaux, dont le montant est estimé à 16 550,46 € HT sont éligibles dans le cadre de l'enveloppe n°1, car ces nouvelles dalles permettent une amélioration acoustique et thermique du bâtiment et répondent donc aux critères demandés pour l'obtention de ce type de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de ce programme sus nommé pour ces travaux.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMITER « AIDE MOSELLANE A L'INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES »-CREATION D'UN ESPACE SANTE DANS L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en « Espace Santé », il est proposé à l'assemblée d'engager une demande de subvention auprès du Conseil Départemental par l'intermédiaire de l'AMITER. Cette demande sera déposée en tant que projet phare de la commune et sera le seul sur le programme AMITER 2015-2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMITER, pour le projet phare de la commune «Espace Santé ».

5) ADHESION AU FSIL POUR LE PROJET « ESPACE SANTE ».

Monsieur le Maire informe les conseillers que par courrier du 3 mars, la Communauté d'Agglomération de Forbach nous a informé qu'elle peut souscrire un contrat de ruralité, dont la finalité est l'obtention par l'intermédiaire de l'Etat du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

En effet, ce contrat peut contribuer au financement du projet « Espace Santé », dont la commune assurera la maîtrise d'ouvrage.

A ce titre, il nous est demandé d'inscrire ce projet dans le contrat de ruralité 2017-2020, porté par la CAF, et ainsi de pouvoir bénéficier des subventions relatives au volet « Accès aux services et aux soins ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach, l'inscription du projet « Espace Santé » dans le cadre contrat ruralité 2017-2020.

II) URBANISME

LOTISSEMENT RUE CHATEAUBRIAND-RECTIFICATIF FONCIER.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du conseil municipal en date du 13 décembre 2016, il avait été décidé à l'unanimité de reprendre dans le domaine public la voirie et les réseaux de l'impasse Chateaubriand, en actant précisément les parcelles concernées.

Néanmoins, il s'avère qu'après vérifications avec le notaire, il convient de retirer les parcelles suivantes pour la rétrocession : parcelle 466 (0,18 are) et parcelle 467 (0,71 are) de la section 16.

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité, il est décidé d'acquérir à l'amiable les parcelles 465, 468, 488, 489, et 491 de la section 16 d'une surface totale de 1 185 m² constituant la voirie de l'impasse Chateaubriand appartenant à Monsieur HEHN Jean-Marie.

Décide à l'unanimité de classer, après acquisition, lesdites parcelles de l'impasse Chateaubriand dans le domaine public communal:

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition qui seront à la charge du vendeur ; Dit que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

III) INFORMATIONS

1) Visite

Une visite de la forêt sera organisée en partenariat avec le garde forestier le 26 mai 2017. A la suite un repas sera offert par les chasseurs, une invitation suivra.

2) Opération ampoules basse consommation EDF.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un lot de 200 duos LED (ampoules à économie d'énergie) a distribué aux habitants pour les sensibiliser aux économies énergétiques. Après discussions, le Conseil Municipal décide de distribuer un lot de duo LED par enfants à l'école, une partie du solde sera utilisé pour les besoins de la commune et l'autre distribué à l'association « Aide et Partage » pour les familles ayant des difficultés.

3) Calendrier

Madame MEYER Ana rappelle aux conseillers les prochaines dates importantes où leur contribution sera nécessaire, pour connaître leurs disponibilités.

- Elections Présidentielles les 23 avril 2017 et 7 mai 2017.
- Elections Législatives les 11 et 18 juin 2017.
- Le 14 mai pour le repas des anciens.
- Le 8 avril à 9h00 pour le nettoyage de printemps.

4) Ecole

Madame MEYER Ana informe l'assemblée que les horaires de l'école après un cycle de 3 ans, pouvaient être modifiés. Après discussions, celles-ci resteront inchangés pour les 3 prochaines années.

4) Distinctions

Madame MEYER Ana avise les conseillers, du projet de mettre en place pour les anciens conseillers, les adjoints et les employés communaux une distinction officielle. Les modalités n'étant pas encore définies, il est proposé aux conseillers de réfléchir à cette proposition pour le prochain conseil municipal.

La séance a été levée à 21h45
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :

